

COMMUNE LAIZE CLINCHAMPS

Nom du référent des APS: MARIE Monique – Téléphone 02 31 79 17 31

PROJET DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (APS) ECOLE ELEMENTAIRE

1 – Les inscriptions :

La participation aux activités périscolaires n'ayant pas un caractère obligatoire, les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur(s) enfant(s) pourront le ou les récupérer dès la fin des heures d'enseignement obligatoire.

Aucun enfant non-inscrit ne sera autorisé à participer aux activités.

En juin, l'inscription des enfants aux APS permettra d'en connaître précisément le nombre qui y participeront ; ceci aidera à prévoir l'effectif des intervenants. L'inscription aux APS se fait par période (vacances à vacances)

Organisation de la semaine de la rentrée :

Les cycles d'activités commencent à partir du lundi 11 septembre

La première semaine de la rentrée, les intervenants sont présents pour rencontrer les enfants qui participent aux APS, expliquer le fonctionnement, expliquer le déroulement des activités, les lieux de rendez-vous... Pendant toute cette semaine, plusieurs activités de jeux de cours sont proposées...

2- Activités proposées :

Travaux manuels, jeux de société, théâtre, activités de plein air....

3- Modalités d'organisation :

Les APS auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 16h30.

Des intervenants seront présents de 16h00 à 16h30.

Il n'y a pas possibilité de récupérer les enfants avant la fin de l'activité.

4- Organisation des transitions après l'école

Chaque intervenant a une liste des enfants dont il a la charge

A 16h00, chaque enseignant accompagne les élèves qui ne participent pas aux APS jusqu'à la barrière de l'école.

Pendant ce temps, chaque intervenant rejoint la classe qui lui a été attribuée et prend en charge les enfants inscrits.

Les enseignants devront prévenir le référent des APS de toute absence d'un enfant.

5- Organisation des transitions après les APS

Après les activités, les intervenants accompagnent les enfants à la barrière. Les enfants qui vont à la garderie sont pris en charge par Madame MARIE Monique et Madame ROUSSEL Nadine ou leurs remplaçantes.

Le référent APS est présent jusqu'à ce que tous les enfants soient partis. En cas de retard des parents, les enfants sont confiés à Madame MARIE Monique ou sa remplaçante à la garderie.

Le temps de garde sera facturé aux familles.

6- Les lieux de déroulement des activités :

Les activités se déroulent dans les lieux suivants :

- Les salles de classe
- La garderie
- Le préau
- La cour

7 – Responsabilité et assurance

En cas d'accident pendant une activité, le référent se chargera de prévenir les secours et les parents, il effectuera un rapport et une déclaration d'accident si nécessaire auprès de la commune de LAIZE-CLINCHAMPS.

Les responsables légaux des enfants doivent fournir une attestation de responsabilité civile et garantie individuelle accident.

8 – Sanction et exclusion

Tout manquement à la discipline, toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- D'un premier avertissement écrit aux responsables légaux
- Si second avertissement, rendez-vous avec les responsables légaux
- En cas de récidive, il pourra être décidé d'une exclusion temporaire voire définitive, les responsables légaux en seront informés par courrier.

Toute absence doit être mentionnée au référent APS : Madame MARIE Monique 02 31 79 17 31